

# LE JOURNAL D'OBERHASLACH

Bulletin municipal n°27 - Juillet 2021



Au printemps, sur la route des pandours

# Les services de la mairie

## NOUS VOUS ACCUEILLONS...

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h

Le vendredi de 8h à 12h

Le samedi de 10h à 12h

## POUR NOUS CONTACTER...



Mairie d'Oberhaslach  
22 rue du Nideck  
67280 OBERHASLACH



03.88.50.90.15



[mairie@oberhaslach.fr](mailto:mairie@oberhaslach.fr)

## TOUTE L'ACTUALITÉ COMMUNALE



Sur le site internet  
[www.commune-oberhaslach.fr](http://www.commune-oberhaslach.fr)



Sur la page Facebook  
« [Commune d'Oberhaslach](#) »



En téléchargeant  
l'application mobile « IntraMuros »  
disponible gratuitement sur le  
Play Store et l'App Store !



## A vos agendas !

### ● Collecte sélective

À votre porte

▸ Vendredi 30 juillet 2021

▸ Vendredi 27 août 2021

▸ Vendredi 24 septembre 2021



PAPIER-CARTON-PLASTIQUE

### ● Collecte des déchets verts

Sur le site du « Kaligoffe »

▸ Tous les samedis de 9h à 11h

▸ Sauf jours fériés



### ● Marché des producteurs locaux

Sur le parking en face de l'Hostellerie St Florent

▸ Tous les mercredis de 16h à 19h



Mes chers concitoyens,

En ce début d'été quasi-automnal, les fortes pluies de la fin juin ont fait apparaître une nouvelle série de points noirs, et d'aménagements nécessaires à l'endiguement des eaux. Nous sommes nombreux à avoir subi des dégâts, et les bâtiments publics à l'image de l'Église ou de l'école maternelle n'ont pas été épargnés.

La pluie aura certainement fait fuir également les électeurs des bureaux de vote car le taux de participation ne s'est porté qu'à 30% dans notre village lors des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin dernier, ce que je regrette.

Malgré cela, je tiens à féliciter chaleureusement nos nouveaux élus, départementaux et régionaux, et à saluer tout particulièrement la réélection de Frédéric BIERRY, car disposer du Président de la Collectivité Européenne d'Alsace comme interlocuteur direct est une véritable chance pour notre commune.

S'agissant de la municipalité, le travail se poursuit sur tous les fronts. Ces derniers mois, nous avons renforcé nos équipes tant administratives que techniques. Nous avons achevé la rénovation de la salle des fêtes désormais prête à accueillir le retour des manifestations. Nous avons lancé la rénovation du centre de secours afin que nos pompiers puissent enfin disposer d'installations appropriées. Nous avons entamé la rénovation de l'aire de jeux qui s'effectuera en deux étapes, avec en premier lieu le remplacement de tous les agrès dès ce mois d'août. Nous avons inauguré un nouveau service à la population à travers l'aire de déchets verts qui nous accueille désormais tous les samedis matins. Et, enfin, nous avons débuté une vaste campagne de rénovation de la voirie.

Vous le voyez, nous poursuivons nos missions à un rythme soutenu malgré une situation financière qui reste tendue et que nous vous retraçons dans ces pages. L'aménagement du futur lotissement communal qui se précise désormais également, devrait améliorer très nettement la situation de la commune à cet égard et dégager de réelles marges financières qui nous permettront d'envisager des investissements plus conséquents comme le nécessitent nos réseaux de voiries notamment.

Enfin, nos préoccupations restent malheureusement tournées vers le contexte sanitaire, et les nouvelles contraintes qui se profilent. Si nous espérons tous que ces dernières ne compromettent ni nos futures manifestations communales, ni les projets estivaux de chacun, je me dois néanmoins de nous rappeler toutes et tous à la plus grande vigilance.

En espérant que celles et ceux qui n'ont pas encore pu profiter de la trêve estivale auront encore tout le loisir de le faire durant le mois d'août et en vous souhaitant à toutes et à tous un bel été et le retour d'une météo de saison.

Bien à vous,



Votre Maire  
Jean BIEHLER



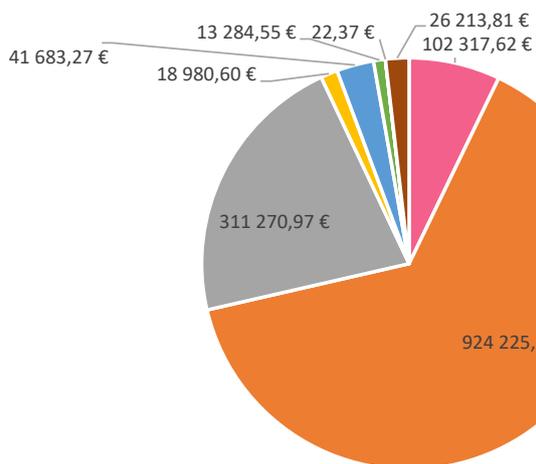
# Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 mars 2021

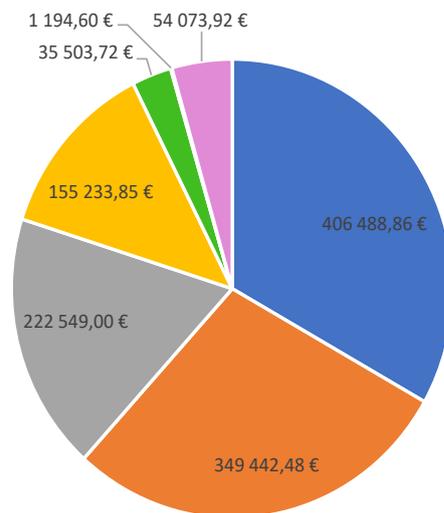
## COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

### FONCTIONNEMENT 2020

Recettes de fonctionnement 2020 : 1 437 998,81 €



Dépenses de fonctionnement 2020 : 1 224 486,43 €

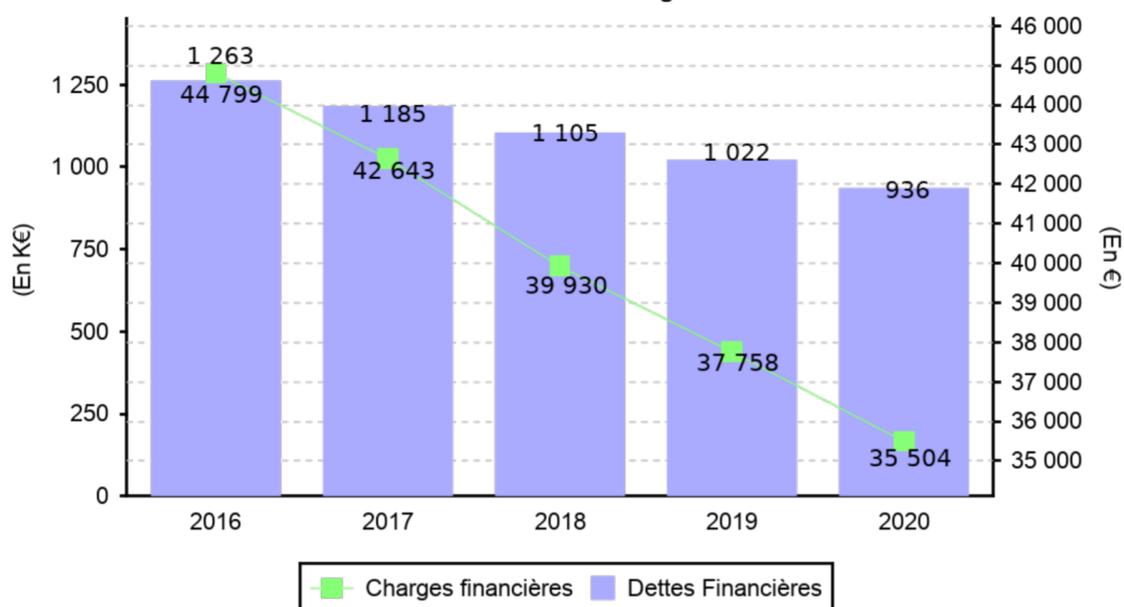


- Produits et ventes
- Dotations et subvention
- Produits exceptionnels
- Produits financiers (22,37 €)
- Impôts et taxes
- Autre
- Atténuation de charges
- Virement reçu de la section d'investissement
- Charges générales
- Autres charges
- Virement à l'investissement
- Charges de personnels
- Charges financières
- Atténuation de produits
- Charges exceptionnelles (1 194€)

Soit un résultat excédentaire de 213 512 euros.

### NIVEAU DE LA DETTE

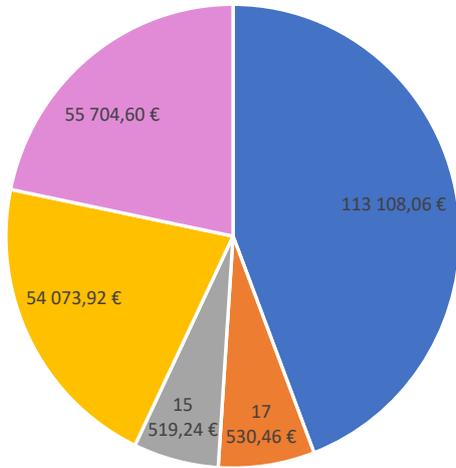
Évolution des dettes et des charges financières



Soit un encours de la dette au 31 décembre 2020 de 936 256 euros.

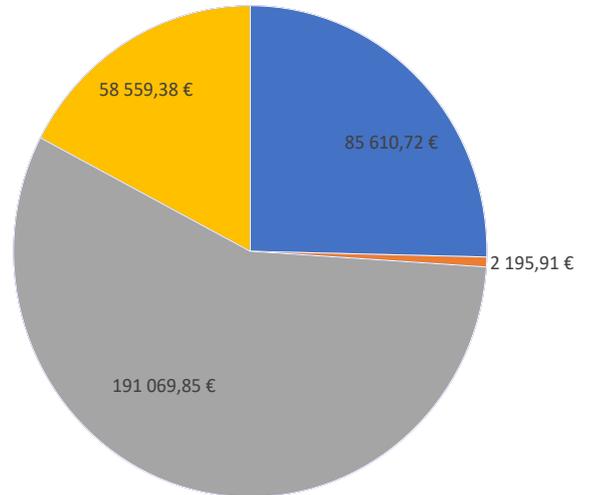
## INVESTISSEMENT 2020

Recettes d'investissement 2020 : 255 936,28 €



- Excédent de fonctionnement 2019
- Taxe d'aménagement
- Subventions d'investissement
- FCTVA
- Virement reçu du fonctionnement

Dépenses d'investissement 2020 : 337 435,86 €



- Remboursement Emprunt
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations incorporelles
- Autres immobilisations financières

Soit un besoin de financement de 81 499 euros.

## QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 213 512 euros, traduisant l'attention permanente que nous portons au niveau des dépenses de la commune.

Un besoin de financement de 81 499 euros apparaît au niveau de la section d'investissement qui au delà des charges financières et du déficit reporté est largement lié à l'effort d'investissement que nous avons réalisé en 2020, à savoir, 170 000 euros d'investissements réels essentiellement tournés vers nos écoles, notre salle des fêtes et l'équipement des services communaux.

À ces résultats, il faut ajouter un important déficit reporté\* de 238 977 €. Au final, c'est donc un déficit de 106 964 euros qui est enregistré au plan comptable à l'issue de cet exercice et qui constitue le résultat à affecter au budget primitif 2021.

Nous voyons que l'équilibre financier de notre commune reste très fragile bien qu'il se soit encore un peu amélioré cette année.

La charge financière liée à la dette ainsi que notre niveau d'endettement ne cessent de diminuer mais compte tenu de notre faible marge de manoeuvre, le financement de nouveaux projets reste particulièrement difficile.

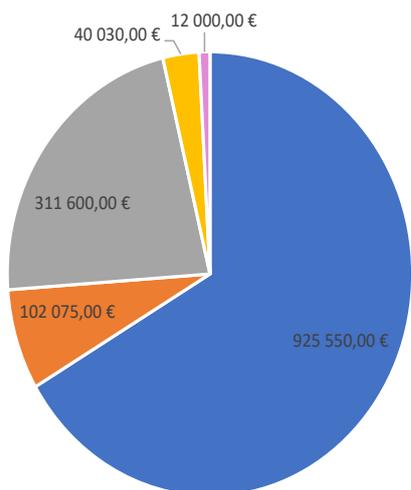
\*Pour rappel, le déficit reporté constitue le cumul des résultats des exercices précédents à intégrer au budget de l'exercice en cours.

# Délibérations du Conseil Municipal

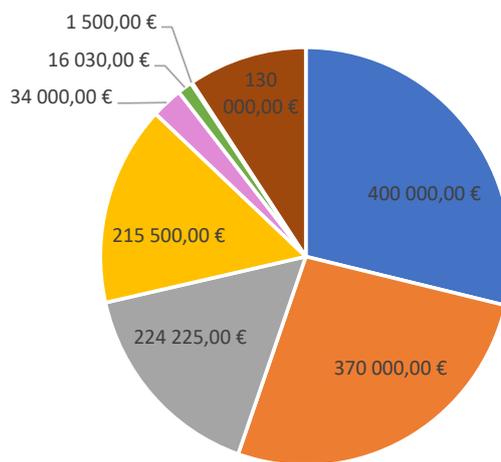
## BUDGET PRIMITIF 2021

### FONCTIONNEMENT 2021

**Budget primitif 2021**  
Recettes de fonctionnement : 1 391 255 €



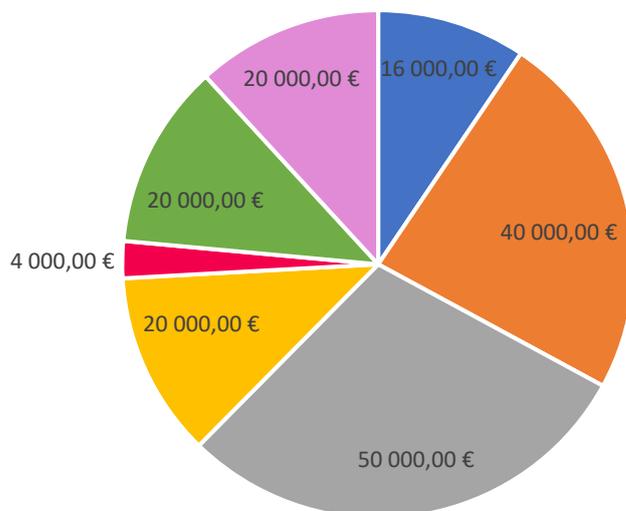
**Budget primitif 2021**  
Dépenses de fonctionnement : 1 391 255 €



- Impôts et Taxes
- Produits et ventes
- Dotations et subventions
- Autres
- Produits exceptionnels
- Charges générales
- Charges de personnels
- Atténuation de produits
- Autres charges
- Charges financières
- Dépenses imprévues
- Charges exceptionnelles
- Virement à l'investissement

### PREVISIONNEL DES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

**Principales dépenses prévisionnelles d'investissement en 2021 (immobilisations corporelles) : 170 000 €**



- Bâtiments scolaires
- Bâtiments publics
- Réseaux et voiries
- Autres constructions
- Divers
- Agencements
- Informatique

## FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité en faveur du maintien des différents taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour la quatrième année consécutive soit 18.80 % pour la taxe d'habitation, 12.68 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 87.09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties et 18.77 % sur la Contribution Foncière des entreprises, la CFE.

## BUDGET FORÊT

Le domaine forestier de la commune est toujours fortement affecté par l'invasion de scolytes, principalement dans les plantations d'épicéas. Le solde négatif de 53 213,64 € inscrit à ce titre pour les mêmes raisons au budget 2020 n'a pas été sans conséquences sur le budget.

Ainsi le résultat de l'exercice de ce budget présente un solde négatif de 10 026,61 €, qui est moins important qu'en 2020 grâce à des recettes en hausse. Ce solde négatif sera également réinscrit au budget 2020.

## LOCATION DE TERRAIN POUR PATURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'entrée d'une demande de location de terrain pour pâture au lieu dit « Pfaffenmatt ». A l'unanimité des membres présents, il est décidé la mise en location de ce terrain pour un prix annuel de 150 €.

## MODIFICATION TARIFAIRE DE LA LOCATION DE LA SALLE BAR DE LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer le forfait de location journalier et en semaine à 30 €.

## INSTAURATION D'UN COMPTE FORMATION POUR LES AGENTS

Le compte personnel de formation (CPF) permet à l'ensemble des agents publics civils, titulaires comme contractuels, qui relèvent des dispositions de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, d'acquérir des droits à la formation.

Ces droits prennent la forme d'heures qui peuvent être mobilisées pour suivre une formation et en obtenir le financement, pour préparer et mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle.

Dans ce cadre, et afin de permettre aux agents communaux l'accès à la formation professionnelle, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'approvisionnement du compte formation pour un montant de 1000 € par agent.

## BAUX DE CHASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'agréer trois nouveaux associés pour le lot de chasse communal n°1 à savoir : Monsieur Pascal BOTZONG, Monsieur Louis BALZAMO et Monsieur Philippe PREBAY.

## EXTENSION ET RETRAIT DE COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### EXTENSION ET RETRAIT DES COMPÉTENCES

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de doter la Communauté de Communes de la région Molsheim-Mutzig de la compétence intitulée : organisation de la mobilité au sens des art L1231-1 et suivants du code des transports et d'autre part de supprimer la compétence intitulée : organisation des services de transports à la demande par délégation de la région Grand Est

### MISE À JOUR DES STATUTS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre à jour les statuts Communauté de Communes de la région Molsheim-Mutzig notamment :

- l'aménagement de l'espace pour la conduite d'action d'intérêt communautaire,
- l'action de développement économique,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- la création, l'aménagement et l'entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- la collecte et le traitement des déchets de ménage et déchets assimilés,
- l'assainissement des eaux usées.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

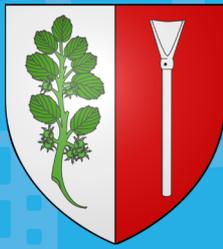
## DEMANDE DE SUBVENTION

La commune a été sollicitée par l'association régionale d'aide aux handicapés moteurs pour l'octroi d'une subvention. À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 100 € à cette association.

Compte tenu des délais de réalisation et d'impression de notre journal, les délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet dernier paraîtront dans notre prochaine édition.



Communauté de Communes  
de la Région de  
MOLSHEIM-MUTZIG

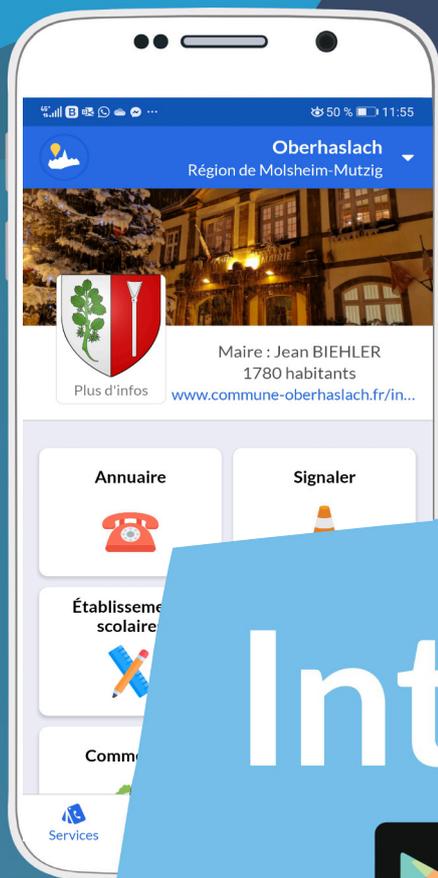


Commune  
d'OBERHASLACH

Une application mobile regroupant toute l'actualité locale  
(mairie, associations, écoles, commerces...)

# Oberhaslach

est sur



## IntraMuros



*Téléchargement gratuit*

Pour recevoir les dernières actualités directement par notification, activez la cloche jaune,  
à côté du nom des écoles, commerces, et associations de votre choix !



## ZONE DE LOISIRS : UNE RÉNOVATION BIEN MÉRITÉE

L'espace Engelmatt où se trouve la zone de loisirs est installé dans un magnifique cadre de verdure en pleine nature et il est mis à disposition de tous les habitants du village pour différents usages. Cet endroit est aussi bien un lieu de vie ouvert sur les habitants mais aussi un lieu de sensibilisation et d'apprentissage au respect de la nature et notamment à la pratique du jardinage puisque trois grandes jardinières sont mises à disposition de l'école élémentaire.

Il mérite aujourd'hui une rénovation au niveau de l'aire de jeux mais également du jardin. C'est pourquoi une vingtaine de personnes ont répondu présents pour l'amélioration de cette zone de loisirs qui a un peu plus de vingt ans.

C'est sous un beau soleil printanier et dans la bonne humeur que le samedi 29 mai les associations, les conseillers municipaux, la maison de la nature et les conscrits ont constitué quatre équipes pour la journée participative.

Des petits arbustes à fruits rouges et quelques arbres fruitiers ont été plantés.

## DE NOUVELLES RÈGLES POUR ENCADRER L'UTILISATION DE CET ESPACE

Avec le retour des beaux jours et dans une situation de déconfinement de la population, notre zone de loisirs fait à nouveau l'objet d'une surfréquentation. En plus d'occasionner une gêne pour les riverains, le partage de cet espace devient de plus en plus complexe à gérer.

Face à cette situation, et dans un double objectif, celui de maintenir l'offre de loisirs sur cette zone pour la population tout en favorisant la quiétude des lieux, notre municipalité a engagé un travail de réflexion autour de règles communes.



Ainsi, un arrêté municipal visant à encadrer les pratiques de loisirs a été pris et réglemente cet espace à savoir :

- Les barbecues (gaz, charbon ou tout autre appareil de cuisson) sont interdits en dehors de l'espace prévu à cet effet,
- Les pique-niques ne sont autorisés que sur les tables et bancs prévus à cet effet,
- Les chiens sont tolérés mais doivent être impérativement tenus en laisse. Les déjections canines doivent être ramassées. A ce titre, des distributeurs de sacs ont été installés sur la zone,

- Les cyclomoteurs et tout autre véhicule à moteur (thermique ou électrique) sont interdits de circulation et devront être laissés stationnés sur le parking de la salle des fêtes,

- Les vélos et trotinettes pourront accéder à l'arrière de la zone via le chemin face à l'étang de pêche et devront être stationnés sur un nouveau parking à vélo. Le seul espace accessible aux vélos sera le «pump track» (buttes de terres pour vélo). Le reste de la zone de loisirs est formellement interdit de circulation,

- Le camping sauvage est interdit sur l'ensemble de la zone de loisirs,

- L'utilisation de radios, enceintes audio et autres sources de diffusion sonore est tolérée mais ne devra pas dépasser 85 décibels et en aucun cas provoquer une gêne pour autrui.

Enfin, devant cette problématique de surfréquentation la zone ne sera ouverte qu'à compter de 14h le samedi et le dimanche.

Un affichage spécifique sera mis en place à ce titre et rappellera l'ensemble de ces règles. En cas d'infraction à ce règlement, des verbalisations seront systématiques.

## VOISINAGE ET NUISANCES SONORES

Soucieuse de la tranquillité et du bien-être des habitants, la municipalité tient à vous sensibiliser sur les règles de la vie collective et à attirer votre attention sur des gênes que peuvent occasionner certaines nuisances sonores.

Que vous soyez locataire ou propriétaire, le non respect de certaines règles peut parfois être source de conflits.

Vivre en bon voisinage, c'est possible et c'est tellement plus agréable ! Pour y parvenir, la municipalité a pris un arrêté encadrant certaines pratiques. Tous les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants sont interdits.

**Si vous jardinez**, il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, etc. à moins de 100 mètres d'une zone habitée du **lundi au samedi de 20h à 7h ainsi que les journées dominicales et jours fériés**.

**Si vous bricolez**, les travaux réalisés, soit sur les propriétés privées situées à moins de 100 mètres d'une zone habitée, soit à l'intérieur d'appartements situés dans un immeuble ou un groupe d'immeubles à usage d'habitation, au moyen de moteurs thermiques ou électriques (scie mécanique, perceuse, raboteuse, etc...) sont interdits **du lundi au samedi de 20h à 7h ainsi que les journées dominicales et jours fériés**.

Plus généralement, nous vous invitons à faire preuve de bon sens. Alors, que ce soit à midi ou le soir, si vous voyez par exemple que votre voisin est en train de déjeuner sur sa terrasse, ne sortez pas la tondeuse !



## COVOITURAGE VERS LA GARE D'URMATT

La rentrée de septembre arrive à grand pas ! Dans le but de faciliter la mise en relation de nos administrés pour organiser un covoiturage vers la gare d'Urmatt, la municipalité vous propose de procéder à un recensement des personnes susceptibles de recourir au covoiturage entre particuliers. Nous mettrons ensuite en relation les différentes personnes.

A ce titre, nous vous remercions de bien vouloir contacter le secrétariat de la mairie au 03.88.50.90.15 ou par mail à l'adresse : [mairie@oberhaslach.fr](mailto:mairie@oberhaslach.fr) et de nous transmettre vos coordonnées complètes.



## UN DISTRIBUTEUR DE PAIN CHAUD ACCESSIBLE 24H/24

Petite nouveauté à Oberhaslach !

Michael, notre boulanger local a récemment mis à disposition un distributeur de pain chaud à proximité de votre boulangerie. Ce dernier est accessible 24h/24 et 7j/7 et propose de la baguette chaude et croustillante au même tarif qu'en magasin.

Ce service est accessible au paiement sans contact par carte bancaire et en espèces (pièces).



# L'information communale

## RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

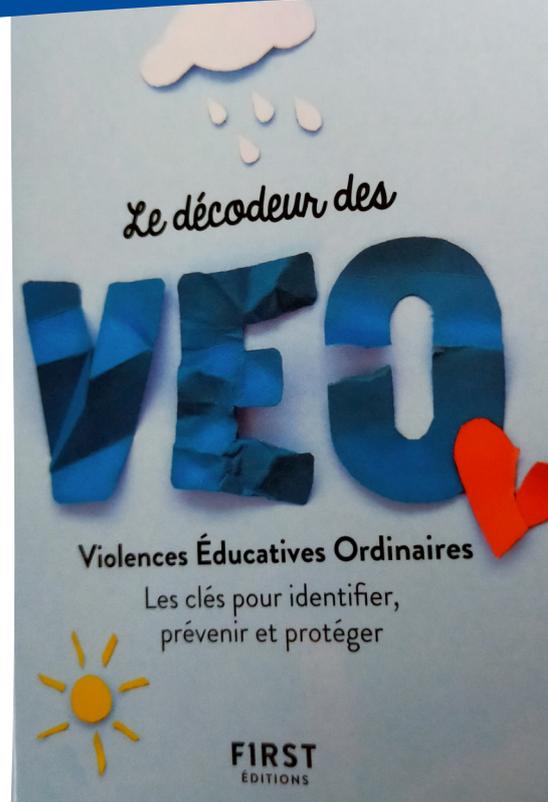
Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) offre un ensemble de services aux parents, aux assistantes maternelles, aux enfants qui leur sont confiés et aux parents employeurs. C'est un lieu d'information, d'écoute et d'échange.

Le relais vous accompagnera dans toutes vos recherches et démarches nécessaires pour trouver un mode de garde adapté à votre situation.

Les éducatrices vous assisteront et vous orienteront en vous donnant toutes les informations sur les demandes d'agréments.

Des ateliers et des activités sont régulièrement organisés pour les enfants répondant à des objectifs pédagogiques. Pour la rentrée de septembre, le RAM propose un petit livre sur les violences éducatives.

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre le RAM au 03.88.49.66.66 ou contacter Madame Mireille RODRIGUEZ, adjointe au Maire au 06.88.15.64.90.



## LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Un titre innovant et sécurisé, pensé pour le quotidien des Français, qui facilite les voyages en Europe



Agence nationale des titres sécurisés

## LA CARTE D'IDENTITÉ FAIT PEAU NEUVE

La France a entrepris une démarche de modernisation de la carte d'identité, dont le format actuel datait de 1995.

La nouvelle carte est ainsi plus sécurisée, plus pratique et innovante. Ce titre permet à son titulaire de justifier de son identité et sert de titre de voyage dans l'Union Européenne. À compter du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de cette nouvelle carte.

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse. La procédure de délivrance des cartes d'identité et le délai de délivrance restent inchangés. La validité de ce nouveau titre est de 10 ans.



## BIENVENUE À ÉMILIE, NOUVELLE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Une nouvelle secrétaire a récemment rejoint l'équipe administrative de la mairie. Emilie SCHELL, 27 ans habitante de Niederhaslach mais ayant passé toute son enfance dans notre commune vient renforcer nos effectifs sur les missions de polyvalence qu'exige le travail administratif en mairie.

Dans un premier temps, elle interviendra plus spécifiquement sur l'instruction des dossiers d'urbanisme dont les demandes ont particulièrement augmenté ces derniers mois. Pour assurer la continuité de service, elle sera également amenée à prendre le relai sur l'accueil du public en mairie.

De manière plus personnelle, Emilie est investie dans la vie de notre commune depuis 8 ans à travers son rôle de trésorière au sein de l'Association Sportive Bruche Hasel. Pour l'anecdote, c'est durant ses années de conscrits qu'elle eu cette appétence pour la vie communale. Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe !



## BIENVENUE À HUBERT ! NOUVEL AGENT POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE

Nous avons le plaisir d'accueillir Hubert BENTZ qui rejoint l'équipe du service technique sur les missions de notre commune que sont l'entretien de nos espaces publics et de différents petits chantiers nécessitant des connaissances dans différents domaines du bâtiment.

Hubert a effectué l'essentiel de sa carrière dans le bâtiment, principalement comme électricien mais reste néanmoins polyvalent puisqu'il était amené également à exercer des missions de rénovation après sinistre sur tous types de chantiers intérieurs (sanitaires, chauffage, carrelage). Pour la petite anecdote, avant ce travail dans les chantiers il était cuisinier dans certains restaurants renommés en Alsace et en Suisse.

Aujourd'hui, il se dit particulièrement heureux de pouvoir rejoindre une commune, ce qui lui permet de rester sur des missions variées.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Oberhaslach et dans l'équipe du service technique !

## JOURNÉE DU PATRIMOINE : APPEL À LA POPULATION

A l'occasion de la journée du patrimoine qui aura lieu le 18 et 19 septembre 2021, nous souhaitons mettre à l'honneur notre patrimoine local, nos forêts et plus largement toute la filière bois.

Nous lançons un appel à la population pour obtenir des photos sur les anciennes scieries, des bûcherons en activité mais également des anciens outils et tout ce qui peut avoir un lien avec le bois.

A ce titre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous rapprocher de la mairie.

## URBANISME : TOUT SUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE !



### Qu'est-ce qu'une déclaration préalable de travaux ?

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire.

Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.

### Quels types de travaux peuvent être concernés ?

- Extension, création d'une véranda, création d'une ouverture (porte, fenêtre, velux),
- Changement des volets (matériau, forme ou couleur), changement de la toiture,
- Ravalement de façade ou construction d'un abri de jardin.

La réglementation d'urbanisme rencontre beaucoup de cas particuliers. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie au 03.88.50.90.15

### Quels sont les délais pour avoir la réponse ?

Le délai d'instruction est de 1 mois.

Dans les 15 jours qui suivent le dépôt de la déclaration préalable, la liste d'avis de dépôt et les décisions sont affichées en mairie pendant toute la durée de l'instruction.

### Quelle est la durée de validité d'une déclaration préalable ?

La déclaration préalable de travaux est valable 3 ans. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an.

### Que faut-il afficher sur le terrain ?

Dès que la déclaration préalable est accordée il faut informer les tiers de votre projet. Un panneau doit être placé de manière à être bien visible de la voie publique.

L'affichage doit être maintenu pendant toute la durée des travaux.

### À la fin de vos travaux

N'oubliez pas de remplir et déposer en mairie votre déclaration de fin de travaux !

## UNE FRESQUE MURALE À L'ÉCOLE !

A l'école maternelle, les enfants ont eu l'occasion de réaliser une fresque murale dans la cour, avec la participation d'Astride HEITZ, plasticienne d'Oberhaslach, qui a su orchestrer avec talent et plaisir, toutes les étapes permettant aux enfants de s'approprier ce bel et ambitieux projet.

Elle nous a transmis quelques secrets : la magie du mélange des couleurs, le plaisir des matières à malaxer pour créer nos premiers arbres. Feuilles ou aiguilles, branches tombantes ou fièrement dressées, tout au long de l'année : chênes, sapins, bouleaux, saules se sont invités sur nos chevalets !

Puis sur un ciel bleu, où glissent quelques nuages, nos arbres ont pris forme peu à peu. Nous avons taquiné les jours de pluie et sur notre mur gris, aujourd'hui, une forêt prend vie. La Hasel y serpente, en mosaïque aux teintes d'eau et nous invite à rêvasser. Vous pourrez nous trouver, nous les petits artistes, perchés dans un arbre imaginaire. Demain nous serons encore là, pour veiller sur la nature qui nous est chère. Les enfants sont sensibles à toutes les petites manifestations de la nature, nous veillons à stimuler leur curiosité pour qu'ils deviennent les alliés qui protégeront le monde de demain.

Cela a été un travail de longue haleine, qui devrait se prolonger l'année prochaine, pour aller à la rencontre de la faune sauvage.

Bravo les enfants et MERCI aux Lutins du Nideck pour une partie du financement, à la municipalité bien sûr pour ses aides diverses et techniques, à Laure, Alexandra et surtout à Astride !

Maîtresses Hélène et Valérie

## COMMUNIQUÉ DES SENIORS DU NIDECK

L'association «LES SENIORS DU NIDECK» va reprendre ses rencontres mensuelles dans l'un des deux restaurants du village. Rappelons que l'association accueille les nouveaux membres à partir de 60 ans. Cette rencontre se fait le midi autour d'un bon repas au prix de 20€ à la charge de chaque participant. Notre prochaine rencontre aura lieu le 24 septembre. Les inscriptions doivent nous parvenir pour le 1<sup>er</sup> septembre au plus tard.

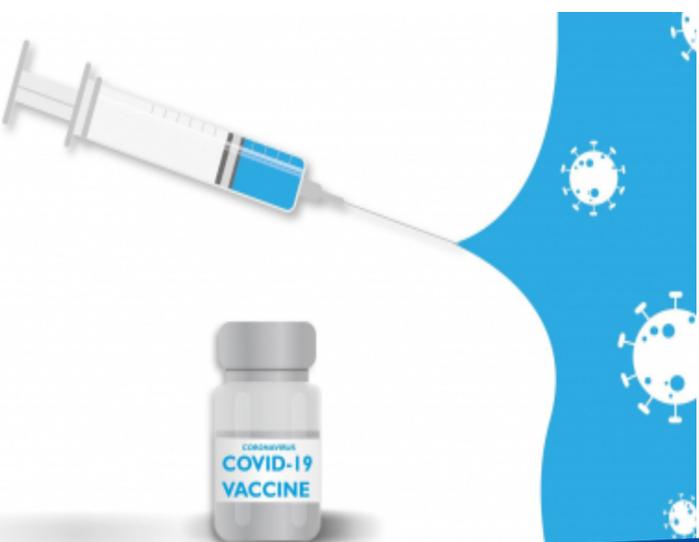
Pour toute question, vous avez la possibilité de prendre contact avec Monsieur Edie SCHERER, Président de l'association au 06.85.29.31.21, ou auprès de M. Aloyse RAYNAUD au 06.83.82.35.93. Evidemment, toutes les personnes sont les bienvenues !

## COVID 19 : INFORMATION VACCINATION

Le centre de vaccination de la Ville de Molsheim et de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig est opérationnel depuis le lundi 8 mars. Financé par la Ville, l'intercommunalité, l'assurance maladie et l'ARS Grand Est, il a permis de procéder à plus de 17 000 injections en 12 semaines depuis son ouverture.

Il est désormais accessible à toutes les personnes de plus de 18 ans.

Les prises de rendez-vous sont toujours obligatoires : via la plateforme [www.santé.fr](http://www.santé.fr) ou par téléphone au 09.70.81.81.61



## PREMIÈRE COMMANDE GROUPÉE DE FIOUL SUR LA COMMUNE !

C'est chose faite !

Dans le cadre de ses missions d'adjointe au développement durable et solidaire et en lien avec les secrétaires de Mairie, Rachel LE GUERER-VERGER a lancé la première commande groupée de fioul.

Pour cette première expérience, ce sont près de 25 foyers d'Oberhaslach qui se sont montrés intéressés par cette démarche.

### Les intérêts :

Une démarche solidaire pour limiter le coût des matières premières, tout en respectant le travail des entreprises locales.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie : 03.88.50.90.15 ou par mail à l'adresse suivante : [rachel.le-guerer-verger@oberhaslach.fr](mailto:rachel.le-guerer-verger@oberhaslach.fr)

Il est encore possible de s'inscrire pour les commandes suivantes.

## CHALLENGE « AU BOULOT (À L'ÉCOLE) À VÉLO » !



Durant la semaine du 7 au 11 juin 2021, les élèves de l'école élémentaire d'Oberhaslach ont participé au challenge " Au boulot à vélo "

27 enfants se sont rendus à l'école dès le lundi matin à vélo ou en trottinette. Ils étaient encadrés par quelques parents et accompagnés par Jean-Luc SCHNELZAUER, conseiller municipal en charge de la sécurité.

Au delà du savoir et des techniques, le vélo est utilisé comme clé de construction collective, dans le respect des règles, ce qui va rassurer les enfants dans leur épanouissement.

Mais le but était également de faire changer les comportements et les mentalités. Former les élèves à l'utilisation du vélo comme outil de déplacement de la maison à l'école, c'est aussi un atout pour notre environnement. Il est écologique et économique.

Les enfants ont beaucoup apprécié d'être les héros de cette petite aventure.

## OUVERTURE D'UNE AIRE POUR DÉCHETS VERTS

Afin de valoriser les déchets organiques et rendre un service aux habitants, la commune d'Oberhaslach a décidé d'ouvrir une aire de déchets verts.

C'est sous la conduite du Maire que Fabien JUNGER (Adjoint aux travaux) et Rachel LE GUERER-VERGER (Adjointe au développement durable et solidaire) ont ouvert cet espace au kaligoffe depuis le 15 mai dernier.



Les premiers samedis d'ouverture ont été concluants et la fréquentation témoigne de l'intérêt des habitants pour ce nouveau service.

Durant cette première année test, il sera possible de venir déposer ses déchets tous les samedis matin, jusqu'au 16 octobre, de 9h à 11h en-dehors des jours fériés.

L'aire de déchets verts sera accessible gratuitement pour les particuliers d'Oberhaslach. L'accueil sera assuré par la commune.

Veuillez noter que le site est accessible en voiture mais il est demandé de rouler doucement et de respecter tous les utilisateurs pour une bonne harmonie des usages.

Tous les déchets verts secs ou humides sont acceptés (feuilles mortes, tontes de gazon, taille de haies, entretien de massif...)

### Ce que je ne peux pas déposer :

- Déchets alimentaires,
- Planches de bois,
- Terre et gravats,
- Fumier,
- Cartons et ordures ménagères.

### Que deviennent les déchets une fois déposés ?

Dès que ce sera nécessaire, un broyage des déchets sera réalisé pour une utilisation en paillage dans les massifs communaux.

La récupération de ce paillage devrait représenter une économie de près de 2 500 € chaque année (correspondant au coût des matières premières qu'il fallait jusqu'à présent acheter pour recouvrir les massifs).

# Gestion de l'eau : le SDEA vous informe !

## LE SDEA, L'EAU, VOTRE SERVICE PUBLIC

Acteur de l'identité locale, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) constitue un outil de coopération intercommunale spécialisée dans les domaines suivants :

- la production, le transport, la distribution d'eau potable ;
- la collecte, le transport, le traitement des eaux usées et pluviales ainsi que l'assainissement non collectif (ANC) ;
- la gestion des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la lutte contre l'érosion des sols, et l'animation-concertation sur les bassins versants (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015).

Fort d'une double culture de service public et d'entreprise au service de 850 000 habitants et de plus de 500 communes membres des 3 départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le SDEA véhicule, par l'engagement de ses élus et le professionnalisme de ses 570 agents des valeurs de responsabilité, de sens du service public, d'excellence, de proximité et de solidarité.

**NOUS UTILISONS DE L'EAU POUR NOUS DOUCHER, TIRER LA CHASSE D'EAU OU FAIRE NOTRE VAISSELLE. UNE FOIS SALIES, CES "EAUX USÉES" SONT REJETÉES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET ACHÉMINÉES À LA STATION D'ÉPURATION OÙ ELLES SONT DÉPOLLUÉES AVANT REJET AU MILIEU NATUREL (RIVIÈRE). LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EST COMMUNÉMENT APPELÉ, À TORT, "TOUT À L'ÉGOUT". OR IL N'EST PAS DESTINÉ À "TOUT" RECEVOIR, IL EST DESTINÉ À RECEVOIR LES EAUX SALES, MAIS SURTOUT PAS LES DÉCHETS !**

## EN TANT QU'USAGER, QUEL EST MON RÔLE ?

**Protéger le réseau d'assainissement** n'est pas réservé aux spécialistes. Sur son lieu de travail ou dans son foyer, en ville ou à la campagne, chacun d'entre nous doit être conscient de sa responsabilité et de sa contribution possible à la préservation de notre environnement commun, au bénéfice de notre qualité de vie et de celle des générations futures.

En effet, tout ce que l'on verse dans nos éviers ou nos WC se retrouve dans nos eaux usées. **La composition des eaux usées est très importante pour une épuration réussie : c'est à ce niveau que nous devons agir !**

## JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES. CE GESTE SIMPLE ET ÉCO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.



### TYPES DE PRODUITS

**Epluchures** fruits et légumes

Compostage déchets ménagers

Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés.



### Les substances chimiques

(peinture, solvants, diluants, et hydrocarbures)

Déchetterie

Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.



### Les médicaments

Pharmacie

Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.



**Les huiles et les graisses** (friture, cuisson, huile de vidange...)

Déchetterie

Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.



### Les objets solides :

les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.

Poubelles

Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la vente, l'utilisation et le stockage de pesticides de synthèse sont interdits auprès des particuliers. Optez pour un jardinage au naturel ! + d'infos sur [www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

### AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Avant d'ouvrir les emballages, consultez les étiquettes.

Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

### À SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1331-2 du Code de la Santé Publique)

## PEUT-ON JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ?

**IL NE FAUT SURTOUT PAS JETER LES LINGETTES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes. Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques...

Des conséquences plus que dommageables car elles **augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.**

### ATTENTION :

**APRÈS UTILISATION, JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !**

LES LINGETTES SONT SOUVENT DITES "BIODÉGRADABLES". EN RÉALITÉ, ELLES NE LE SONT PAS SI VOUS LES JETEZ AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (PAR EXEMPLE DANS VOS TOILETTES), ELLES N'ONT PAS LE TEMPS SUFFISANT POUR SE DÉGRADER AVANT LEUR ARRIVÉE DANS LES STATIONS D'ÉPURATION.

### AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

Une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de 24 kg de déchets par an, soit 20 fois plus de déchets en moyenne que d'utiliser un détergent en flacon et des chiffons !

# POURQUOI TRAITER LES EAUX USÉES ?

**Pour préserver la qualité de l'eau et protéger l'environnement**

L'assainissement des eaux usées est un impératif pour nos sociétés modernes. Il faut "nettoyer" les eaux usées pour limiter le plus possible l'impact de ces dernières sur nos rivières et nappes souterraines. Collectées par le réseau d'assainissement, les eaux usées contiennent de nombreux polluants. Elles sont acheminées vers une station d'épuration où elles subissent plusieurs phases de traitement afin de diminuer suffisamment la quantité de substances polluantes qu'elles contiennent, avant le rejet au milieu naturel.

# COMMENT TRAITER LES EAUX USÉES ?

La station d'épuration traite donc les eaux usées. Elle est installée généralement à l'extrémité d'un réseau de collecte, sur l'émissaire principal, juste en amont de la sortie des eaux vers le milieu naturel. Elle rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Chaque dispositif est conçu pour extraire au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Le pré-traitement** : les éléments les plus grossiers sont retirés grâce à une grille, puis les sables et les graisses sont séparés et récupérés pour être envoyés vers des sites de traitement spécifiques.
- **Le bassin d'aération** : un traitement biologique par des microorganismes dégrade la pollution.
- **Le clarificateur** : l'eau, une fois traitée, transite par ce bassin où elle est séparée des boues avant d'être rejetée dans le milieu naturel.

## L'ÉPURATION DE L'EAU

### ATTENTION :

L'eau une fois épurée est de qualité suffisante pour l'écosystème. Elle est donc rejetée dans les rivières mais n'est pas potable !





09.54.58.43.01

[www.nourevia.com](http://www.nourevia.com)



[commande@nourevia.com](mailto:commande@nourevia.com)



NOUREVIA

## NOUREVIA, POUR PETITS ET GRANDS !

Dans cette nouvelle édition du journal d'Oberhaslach, partons à la découverte d'une entreprise spécialisée dans la vente de peluches : NOUREVIA ! Pour Marie-Renée WIDLOECHER, gérante de l'entreprise, la décoration, le cadeau et le jouet ont toujours été un hobby. Il y a de cela un an, après une carrière en tant que commerciale dans la vente de matériel médical, Marie-Renée a eu l'opportunité de lancer son entreprise sur internet.

La rencontre quelques années auparavant avec un fournisseur passionné depuis 40 ans par la confection réaliste d'animaux en peluche a impulsé son idée de se lancer dans la création de NOUREVIA. Faire le lien entre le nonours de son enfance et ses rêves, la reconversion professionnelle était tout engagée !



NOUREVIA commercialise, par le biais de sa boutique en ligne, toute une gamme de peluches couvrant le nombre impressionnant de 500 références.

Plus spécifiquement, vous retrouverez une grande partie des animaux présents sur les 5 continents de notre globe. Chien, chat, biche, aigle, baleine, araignée, guépard, loup, poisson, tortue, zèbre, renard, lapin, écureuil, escargot sont tout autant d'animaux que vous pourrez retrouver sur le site internet de NOUREVIA !

Nous avons même découvert une catégorie de « peluches exceptionnelles » composée de crocodiles, d'ours polaire, de dinosaures et autres animaux de notre planète. Leur particularité ? Ils peuvent mesurer jusqu'à 2m de hauteur ! Ce qui distingue également les peluches proposées par NOUREVIA c'est leur réalisme. Elles sont plus vraies que nature, de leur morphologie à leur plumage jusqu'aux traits d'expression, chaque animal est reproduit à la perfection.

Pour les jeunes enfants, une douceur et particulière précision apporte des détails saisissants. Cadeau intergénérationnel, la peluche se laissera câliner dans les bras d'un petit bout de chou mais comblera aussi les envies des collectionneurs et amateurs de décoration animalière.

Pour découvrir NOUREVIA et les nouveautés tout au long de l'année, rendez-vous sur les réseaux sociaux ou tout simplement sur le site internet dédié !



## LA MUSIQUE, LANGUE DES ÉMOTIONS

L'école de musique Euterpe vous propose de partager ces émotions en pratiquant le piano, la guitare, la batterie, mais également le chant. Pour les petits, un éveil musical est proposé à partir de 3 ans.

Les cours sont dispensés à Lutzelhouse.

Les inscriptions pour l'année scolaire prochaine se feront le samedi 4 septembre au matin, à la Maison de la Musique de Lutzelhouse.

« Il faut avoir une musique en soi pour faire danser le monde ». (Friedrich Nietzsche)

Pour tout renseignement, nous vous invitons à contacter l'école de musique EUTERPE (28 rue de la Hoube à URMATT) au 06.09.49.41.93 ou 06.62.09.28.82



## DONNEZ VOS SOUTIFS !

Dans le cadre du mois de sensibilisation sur le dépistage du cancer du sein, une collecte est organisée à partir du 1<sup>er</sup> août. Une réalisation d'une guirlande symbolique sera exposée pour l'occasion. Dans ce cadre, vous pouvez déposer vos soutiens gorges à la mairie. Pour tout renseignement vous pouvez contacter Madame Mireille RODRIGUEZ, adjointe au Maire au 06.88.15.64.90

## DES IDÉES POUR RENDRE SON JARDIN PLUS VIVANT

Durant les périodes de confinement, qu'il était appréciable d'avoir un jardin pour sortir et nous ressourcer auprès de la vie qu'il abrite ! Nous voulons partager quelques petits trucs tout simples pour permettre aux abeilles, papillons, oiseaux et autres plantes et animaux de nous charmer et ainsi de contribuer à favoriser la biodiversité de notre belle commune.

- 1) Privilégier une petite prairie fleurie au gazon ! En y traçant de petits chemins avec un coupe-fil, moins de travail et moins de bruit pour pleinement profiter des fleurs sauvages et du ballet des insectes butineurs !
- 2) Laisser de la place aux plantes sauvages qui favorisent la vie du jardin et ont de belles utilités (orties, mélisse, lierre, ...)
- 3) Régénérer son sol par du paillage, les plantations s'en porteront mieux !
- 4) Garder de petits espaces sauvages, tas de bois ou de cailloux qui serviront de refuges aux hérissons et orvets qui se régaleront des limaces et escargots... Des perchoirs et des nichoirs aideront à accueillir les oiseaux !

Nous pourrions alors prendre le temps de nous ressourcer dans nos jardins, de les rendre plus vivants et de nous laisser charmer par la vie qu'ils abritent !

N'hésitez pas à participer à la journée des jardins ouverts le 29 août. Vous pourrez accueillir et/ou visiter et échanger pleins d'astuces et d'idées ! (inscriptions sur [www.mnbruchepiemont.org](http://www.mnbruchepiemont.org))





# Retour en image



Cérémonie du 8 Mai 2021



Le 11 juillet dernier, la fête du sentier organisée par la Maison de la Nature



Elections départementales et régionales 2021 : face à la crise sanitaire et aux difficultés d'organisation d'un double scrutin, la municipalité a dû se réorganiser pour accueillir les électeurs à la salle des fêtes



Le 25 juin dernier, le traditionnel nettoyage de printemps par l'école élémentaire



Le 27 juin dernier, le nettoyage de voiture par nos conscrits



# Quelques réalisations



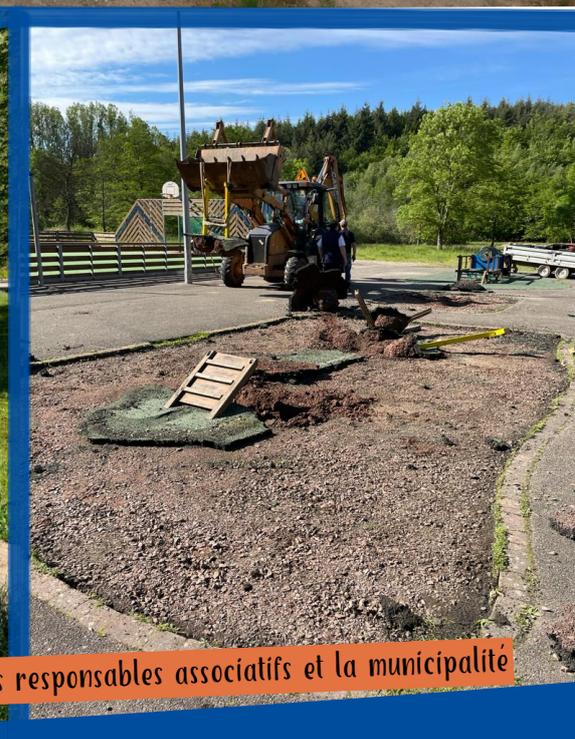
Les toilettes de la salle des fêtes ont été entièrement rénovées. La capacité d'accueil a été augmentée.



Remplacement de la porte du centre de secours



Création d'une aire de déchets verts



Journée participative : travaux divers de réfection et d'entretien avec des responsables associatifs et la municipalité

# Prochainement à Oberhaslach



Les manifestations annoncées sont susceptibles d'être reportées voire annulées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire. Nous vous remercions de bien vouloir vous tenir informés auprès des organisateurs.

## EN JUILLET

DATE & HORAIRES	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
Vendredi 23 à 19h	Messti Inauguration Animation musicale « Aloyse et les Dynamos » Paëlla sur réservation au 03.88.50.92.36	Salle des fêtes	Amicale de Pêche
Samedi 24 à 18h	Messti Animation musicale « Die Alpen Mélodie » Election de Miss et Mister Messti (à 23h)	Salle des fêtes	Amicale de Pêche
Dimanche 25 à 16h	Messti Animation musicale : « Libertys »	Salle des fêtes	Amicale de Pêche
Lundi 26 de 18h à 2h	Messti Animation musicale « Aloyse et les Dynamos » Feu d'artifice (à 23h)	Salle des fêtes	Amicale de Pêche

## EN AOÛT

DATE & HORAIRES	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
Dimanche 15 à 10h	Messe en plein air	Ermitage Saint Florent	
Samedi 28 à 17h	Pêche semi-nocturne  03.88.50.92.36 ou 07.71.61.92.78	Maison des pêcheurs	Amicale de Pêche
Dimanche 29	Journée « Jardins ouverts »  Inscriptions sur <a href="http://www.mnbruchepiemont.org">www.mnbruchepiemont.org</a>	Dans les jardins	Maison de la Nature
Dimanche 29	Tournoi de pétanque  06.14.77.06.00	Terrain de pétanque	Conscrits

## EN SEPTEMBRE

DATE & HORAIRES	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
Dimanche 12	Lavage de voitures	Devant les ateliers municipaux	Conscrits
Samedi 18 et dimanche 19 de 10h à 17h	Journée du patrimoine  06.88.15.64.90	Salle des fêtes	Commune

